



AVIS PUBLIC

Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Quentin a modifié son arrêté de zonage n° 27-2018. L'amendement n° 27-2018-01 a été adopté par le Conseil en date du 11 juin 2019 et enregistré au bureau de l'enregistrement du comté de Restigouche le 5 juillet 2019, sous le numéro 39185898. Cet arrêté a maintenant force de loi.

Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Quentin

2019 07 17